

---

## MUNICIPALITE

### REPONSE

à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis et consorts  
relative aux conditions cadres pour le tram

---

Renens, le 12 février 2010/MHO/MHE/ac

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 3 décembre 2009, M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis et consorts ont posé différentes questions concernant les conditions cadres pour le tram auxquelles la Municipalité est en mesure d'y répondre de la manière suivante.

Les études menées depuis 2007 sur le périmètre de la gare, tenant bien sûr compte de l'arrivée future du tram, contiennent un volet intitulé étude de contexte, dont la version définitive est établie par les mandataires du groupement Rayon Vert en avril 2009. Une des conclusions de cette étude porte sur la nécessité d'une étude urbaine du secteur défini par les rues du Terminus, de Bussigny, du Jura et de Crissier. Ce territoire est à cheval sur les Communes de Renens, Crissier et dans une moindre mesure Ecublens. L'étude doit avant tout porter sur une redéfinition du front de rue qui sera profondément touché par l'axe du tram et évaluer l'impact de celui-ci sur l'ensemble de l'ilot. Elle doit aussi définir l'outil légal le plus approprié pour le développement de ce quartier.

A fin 2009, les techniciens des trois communes concernées ont posé dans le cadre du SDOL les principes du cahier des charges pour cette étude urbaine opérant par études-test et aboutissant à un masterplan à fin 2010. Ces principes, le calendrier, le budget de l'étude et la composition du groupe décisionnel qui en sera responsable ont été validés par le Gropil du SDOL dans sa séance du 4 février en tant que nouvelle étude intercommunale du chantier 2-gare. La Municipalité a validé à son tour cette démarche dans sa séance du 19 février 2010.

Le projet des Axes Forts de Transports Publics Urbains (AFTPU) s'accompagne inévitablement de modifications d'emprises ou d'extensions du domaine public, voire d'acquisitions ou d'expropriations. Pour traiter de ces aspects, en concertation avec les communes concernées et pour accompagner le projet jusqu'à sa réalisation, une commission immobilière AFTPU a été constituée par le Service cantonal de la mobilité. Elle est composée de Me Bertrand Chenevard, notaire et président de la commission, de M. Yves Deillon, responsable du cadastre de la Ville de Lausanne et de M. Jean-Pierre Pilet, ancien responsable au Service des gérances de l'Etat de Vaud. Cette commission de spécialistes est chargée d'estimer les indemnités à verser aux propriétaires touchés par le projet et d'établir des conventions préalables afin de limiter au maximum le nombre d'expropriations.

Dès 2008 et particulièrement en automne 2009, la Municipalité et des représentants de l'Administration ont eu des contacts privilégiés avec les propriétaires pour les tenir au courant en primeur de l'évolution de la situation et leur donner des informations officielles.

Les 20 et 27 novembre 2009, la commission ad hoc, accompagnée de représentants de la Commune, des TI et des CFF, a reçu chaque propriétaire individuellement et leur a détaillé le projet et ses incidences sur leur bien.

Dans un second temps, un membre de la commission AFTPU a visité les propriétés et a constitué un dossier immobilier en vue de les estimer. Ces estimations seront terminées d'ici quelques semaines et la commission pourra entamer les négociations avec les intéressés.

Il faut ici remercier les propriétaires pour leur disponibilité et leur esprit d'ouverture face à des modifications qui, pour certains, pourraient changer l'avenir.

La question de savoir qui acquerra les biens-fonds concernés demeure ouverte. Il est certain que la Commune est intéressée à être propriétaire dans une future planification. C'est pourquoi, elle demeure attentive à l'évolution et prendra sa décision le moment venu en fonction des développements et de sa capacité financière.

*1) Est-ce que la Municipalité a envisagé un nouveau PQ, PPA ou PDL ?*

La Municipalité a anticipé les modifications urbanistiques liées à l'arrivée de ce nouvel axe de transports publics par une étude urbaine intercommunale en collaboration avec le SDOL. Le choix de l'outil de planification adéquat, PPA ou PQ, dépendra des recommandations de l'étude.

*2) Dans combien de temps pensez-vous le présenter au Conseil communal ?*

Le calendrier de l'étude prévoit ses conclusions pour fin 2010. Dès 2011, une ou des planifications spécifiques seront lancées si nécessaire. Dans ce cas, deux à trois ans sont nécessaires pour les faire aboutir, ce qui correspond bien au calendrier du tram, dont le début des travaux est prévu pour 2014. Ainsi planification territoriale et infrastructure de transports seront coordonnées.

*3) Avez-vous déjà pris contact avec les propriétaires ? 4) Si non quand pensez-vous le faire ?*

Comme évoqué plus haut, la Municipalité avait pris les devants et informé les propriétaires, dès qu'elle a eu connaissance des incidences des projets. Elle suit activement les travaux de la commission AFTPU et examine l'opportunité d'acquérir certaines emprises, en vue d'une future planification.

—

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis et consorts, déposée lors de la séance du Conseil communal du 3 décembre 2009, relative aux conditions cadres pour le tram.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ